

Madagascar MUN 2023 : résolution finale



Thème : Sécurité internationale

Dates : 07-08-09 juin 2023

Nombre total de participants : 85

Résolution finale :

Section 1 : La résolution pacifique des conflits territoriaux

Forum : Assemblée Générale

Question : Comment résoudre pacifiquement les conflits territoriaux ?

Soumis par : La commission des non-alignés

Cosignataires : Argentine, Corée du Sud, Ghana, Madagascar, Nigéria,
Rwanda, Sénégal

L'Assemblée générale sur la sécurité internationale

Pleinement consciente que maintenir la paix et la sécurité internationale est le premier objectif des Nations Unies,

Rappelant notre volonté de développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit disposer d'eux-mêmes, Vivement préoccupée par le climat d'insécurité occasionnée par la course aux armements et la menace nucléaire, alarmée par la hausse exponentielle et soutenue du nombre de victimes de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, s'élevant à 18 358 le 15 janvier 2023 selon notre Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH), et des impacts économiques de celle-ci sur le taux d'inflation mondial

Désireuse de prévenir les affrontements militaires et le cas échéant, de garantir des mécanismes de régulation des conflits entre les États.

1. Suggère d'accroître les mesures de prévention des affrontements militaires en cas de tensions entre les États en :

- incitant les États en conflit à privilégier la négociation à l'affrontement, encourageant le recours à la médiation
- améliorant les mécanismes de fonctionnement de la Cour Internationale de Justice (CIJ) et de la Cour Pénale Internationale (CPI)

2. Propose des mesures de consolidation de la paix durable en :

- engageant les États membres à limiter leur arsenal militaire
- imposant une dénucléarisation
- interdisant la production de nouvelles armes nucléaires

3. Encourage la résolution pacifique du conflit russo-ukrainien en :

- a) invitant les troupes russes à se retirer du territoire ukrainien
- b) interdisant la livraison d'armes à la Russie ou à l'Ukraine
- c) encourageant les gouvernements russe et ukrainien à négocier afin de parvenir à un traité de paix

5. Recommande fortement de rendre les îles Éparses par voie pacifique en :

- a) promouvant les négociations entre les deux pays pour arriver à un accord dans leur intérêt respectif
- b) Élaborant un traité pour remettre entièrement les îles Éparses à Madagascar
- c) Établissant des démarches de conciliation afin de rétablir une bonne entente entre la France et Madagascar.

4. Invite les États belligérants actuellement en état de guerre à négocier vers une sortie pacifique du différend :

- a) Recommandant aux États l'usage de méthodes bilatérales pour la résolution des conflits
- b) Proposant aux États concernés dans les plus brefs délais, à trouver une entente commune qui satisfasse toutes les parties,
- c) Effectuant des négociations sur un principe de bonne foi sans intervention d'une tierce partie
- d) Intimant les États à prononcer une déclaration unilatérale des États concernés quant à un engagement à respecter les solutions des pourparlers, et demande à ce que tout état ayant ratifié la charte des Nations Unis s'abstienne de toute interventions supplémentaires
- e) Appliquant la présente clause sur le conflit russo-Ukrainien

Section 2 : Le respect de la souveraineté de chaque État et le principe de non-ingérence

Forum : Assemblée Générale

Question : Pourquoi permettre aux grandes puissances d'intervenir dans les affaires internes d'autres États ?

Soumis par : La commission des États indépendants

Membres de signataires : Argentine, Brésil, Corée du Sud, Érythrée, Ghana, Inde, Madagascar, Mexique, Nigéria, Rwanda, Sénégal

Conscients que l'ingérence nuit au respect de la souveraineté nationale, Notant que la majorité des pays africains, du Moyen-Orient, de l'Asie et d'Amérique latine sont sous le joug de ce fléau, qui compte plus de 30.000 morts en Argentine entre 1976 à 1983, 5.183 victimes civiles en Afghanistan, un effondrement de l'économie et des guerres civiles Alarmés par ces dizaines de milliers de morts et des troubles dans les pays concernés causés l'ingérence des pays tiers, Cherchant à mettre en place des solutions efficaces et durables sur le long terme Soulignant à nouveau la nécessité de lutter contre la non-ingérence car c'est une souffrance pour les victimes et une négligence de la souveraineté nationale,



1. Réaffirme le principe de l'inviolabilité des frontières en :

- a) Incitant les États à respecter les délimitations frontalières préalablement établies,
- b) Invitant le Royaume-Uni à quitter les îles Falkland et à reconnaître la souveraineté de l'Argentine sur ces territoires,
- c) Appliquant la résolution ES-11/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée le 02 mars 2022 portant sur le retrait complet des forces russes du territoire ukrainien,

2. Promeut la coopération, le partenariat, le commerce équitable, sans prédation économique ni volonté de domination politique en :

- a) Réduisant les taux d'intérêt des prêts octroyés par les partenaires étrangers,
- b) Etablissant des clauses précises et transparentes dans les contrats,

3. Réserve les droits d'intervention militaire, dans les Etats en crises graves, aux Casques Bleus des Nations Unies en :

- a) Mettant en place des proscriptions pour éviter l'entrée en jeu d'armées extérieures à l'armée commune du conseil de sécurité,
- b) Investissant davantage dans le renforcement des casques bleus pour faciliter leur intervention.